



DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GRATENS

PROCES-VERBAL

Séance du 2 Novembre 2023

N° 9/2023

Législature 2020-2026



ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès verbal du 12/10/2023.
3. Elaboration Plan Local d'Urbanisme : approbation du PADD
4. Proposition de vente SANTALUCIA
5. Recensement INSEE 2024 : rémunération des agents recenseurs
6. Personnel communal : octroi d'une prime de tutorat
7. Suivi dossier circulation sur RD 626B
8. Convention mise à disposition salle dite des associations
9. Voisins vigilants : réunion publique
10. Dispositif HOMIRIS
11. Suivi dossiers d'urbanisme.
12. Colis de Noël
13. Engagement d'un intermittent du spectacle pour le Noël des Enfants.
14. Compte rendu de réunions.
15. Questions diverses.

Séance du 2 Novembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GRATENS s'est réuni en mairie, sur convocation du 27 Octobre 2023, sous la Présidence de M. DUTREY Alain, Maire.

Etaient présents : M. DANGLA Claude, M. DUTREY Alain, M. LAPIZE Patrick, MME LEMARCHAND Valérie, M. MAUROY Frédéric, M. MORIN Maurice, SAURRAT Catherine, MME SIADOUS Stéphanie,

Etaient absents : MME CACAULT Pénélope, M. CHAUVIN Olivier, M. TOUSTOU Thierry.

Procuration (s) : M. CHAUVIN Olivier à M. DUTREY Alain, M. TOUSTOU Thierry à M. DANGLA Claude.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.
MME SAURRAT Catherine a été élue secrétaire de séance.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour les points ci-après : Commande des Colis de Noël à l'attention des Séniors ainsi que l'engagement d'un intermittent du spectacle pour le Noël des Enfants.

2. Approbation du compte-rendu du 12/10/ 2023

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Elaboration Plan Local d'Urbanisme : approbation du PADD

Les pièces actualisées du PADD n'ayant toujours pas été communiquées par le Bureau d'Etudes, le Conseil Municipal diffère son délibéré concernant ce dossier.

4. Proposition de vente SANTALUCIA – 2023DEL0055

M. le Maire fait part de sa rencontre avec M. SANTALUCIA André pour l'annonce de la proposition d'achat de son de son immeuble attenant à l'atelier communal, cadastré sous le numéro D 111 d'une superficie de 426 m². L'estimation de 28 000 € faite par la mairie n'a pas été retenue par le vendeur, lequel nous fait une contreproposition à hauteur de 30 000 € (trente mille Euros).

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal prenant en compte la réfection de la toiture ainsi que des travaux de gros œuvre restant à réaliser estimés à 15 000 €,

DECIDE :

- ↳ de présenter une nouvelle offre d'achat au prix de 27 500 € (vingt sept mille cinq cent euros)
- ↳ de conférer tout pouvoir à M. le Maire pour notifier ladite décision à M. SANTALUCIA André.

La séance continuant,

Le Conseil Municipal demande à ce que le recours à un emprunt sur 15 ans soit étudié pour financier cet achat immobilier, frais notariés compris.

5. Recensement INSEE 2024 : rémunération des agents recenseurs - 2023DEL0056

Rapporteur : MME Valérie LEMARCHAND

Communication est faite de l'avancée de la préparation du recensement de la population, notamment :

- ↳ le recrutement des deux agents recenseurs ; à savoir Mesdames DUMAS Isabelle et JODAR – MAURY Carine. Monsieur le Maire procédera à leur nomination par arrêté municipal qui sera notifié aux intéressées.
- ↳ l'actualisation des données liées à la numérotation via le portail de l'INSEE : l'adressage à été entièrement saisi et porte à 181 le nombre de foyers pour le district N° 1 et à 200 foyers pour le district N° 2.

Monsieur le Maire remercie Madame Valérie LEMARCHAND pour sa forte implication dans sa fonction de coordinatrice. Il invite à présent le Conseil Municipal à se prononcer sur le mode de rémunération des deux agents recenseurs, soit de façon forfaitaire soit au bulletin individuel.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal opte pour une rémunération forfaitaire à définir au prochain Conseil Municipal, tenant compte de l'enveloppe budgétaire allouée par l'INSEE répartie pour moitié à chaque agent recenseur et majorée.

35 € par jour de formation seront attribués aux agents recenseurs.

La dépense sera inscrite et supportée sur le budget primitif 2024.

6. Personnel communal : octroi d'une prime de tutorat - 2023DEL0057

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'octroi d'une prime de tutorat au personnel communal d'un montant de 150 € pour chaque mission de « maître de stage ». Cette prime sera intégrée dans la partie CIA du RIFSEEP Année 2023 dont le principe a déjà acté.

La séance continuant,

Une discussion s'engage sur la conduite à tenir en terme d'ordres de missions pour classes découvertes et tutorat compte tenu de leur impact financier sur le budget communal. Le Conseil Municipal décide que dorénavant la participation des agents communaux aux sorties classes découverte s'effectuera sur la base du volontariat sans versement d'heures supplémentaires. Pour ce qui concerne les tutorats, il seront limités à deux par an et rémunérés chacun 150 € au maître de stage. Les stagiaires accueilli(e)s à la maternelle seront repartis auprès de MMES ABBÉ Danièle et DEJEAN Martine avec partage de prime de tutorat.

7. Suivi dossier circulation sur RD 626B à hauteur de la Côte du Canal

M. le Maire indique avoir rencontré les riverains de la Côte du Canal desservie par la RD 626B au cours de la réunion publique qui s'est tenue en mairie à son initiative le 28/10/2023 en présence de Messieurs LAPIZE Patrick et TOUSTOU Thierry. La pose d'un panneau 50 à mi-côte avec rappel matérialisé au sol par pochoir couplé avec deux 30 km/h seront demandés au secteur routier de Cazères s/Gne. Il sera demandé à ce même service une étude de faisabilité d'un rétrécisseur mobile rouge et blanc. La pose de feux dits de « récompense » a été envisagée. Coût estimé entre 15 000 € et 30 000 €

La séance continuant,

Suite à de trop nombreux signalements de chèvres errantes aux abords de la RD 626 à hauteur du Moulin en direction de Lafitte-Vigordane, il sera procédé désormais à une mise en fourrière par M. le Maire et l'employé communal pour sécuriser les usagers de la route.

8. Convention de mise à disposition de la salle communale dite « salle des associations » - 2023DEL0058

Pouvoir est donné à M. le Maire de signer la convention de mise à disposition de la salle communale dite « salle des associations » dont les termes sont validés par l'Assemblée et d'en faire notification aux Présidents (es) d'Associations communales lors de la réunion qui aura lieu le 17/11/2023.

9. Voisins vigilants : réunion publique

M. le Maire fait part de sa rencontre avec la gendarmerie pour la mise en place du dispositif « voisins vigilants ». Le nombre de référents est estimé à 5 pour notre commune, de préférence un par quartier.

Une réunion publique en présence de la Gendarmerie sera programmée en début d'année pour une présentation du dispositif. Elle définira le rôle précis des référents et procédera à l'enregistrement des candidatures.

10. Dispositif HOMIRIS - 2023DEL0059

Suite à une tentative d'effraction sur la porte d'entrée nord de la mairie, la pose d'un dispositif de surveillance est décidé par le Conseil Municipal par 10 voix POUR, tout étant précisé que M. MORIN Maurice n'a pas pris part au vote. La proposition commerciale d'HOMIRIS est retenue sur la base de 47 € HT / mois et d'une mise en service de 150 € HT. La convention s'entend pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction. La commune s'engage à supporter cette dépense annuelle sur le budget communal.

11. Suivi dossiers d'urbanisme

11.1 Hangar avec toiture photovoltaïque – DUTRAIN Didier

Informé que ce bâtiment agricole est concerné par une donation à une personne ayant pour projet un changement de destination à des fins professionnelles autre qu'agricole, le Conseil Municipal s'oppose à la délivrance de toute autorisation d'urbanisme en ce sens.

Il demande à M. le Maire de convoquer les intervenants (les parties) pour leur notifier la position de la mairie et du risque de contentieux qui s'en suivra en cas de non respect des consignes.

11.2 Suivi dossier de vente unité foncière à One Promotion

Une première ébauche de la répartition des lots a été envoyée par One Promotion. Cet avant projet sommaire est présenté aux élus qui le valident.

12. Colis de Noël - 2023DEL0060

Le Conseil Municipal confère tout pouvoir à Madame Valérie LEMARCHAND pour passer commande auprès de la Société CELLIER DU PERIGORD des colis de Noël à destination des séniors de plus de 75 ans, suivant Devis d'un montant de 1900 € TTC – (10 colis « couple » et 42 colis « individuel »). La dépense sera supportée sur le budget 2023.

13. Engagement d'un intermittent du spectacle pour Noël des enfants - 2023DEL0061

Madame Stéphanie SIADOUS se voit confier tout pouvoir pour la signature du contrat d'engagement de la Compagnie « Félicien » représentée par M. Alain MIES et cela aux fins d'animation du spectacle de Noël des enfants le mercredi 20 décembre en matinée. La prestation de 840 €, GUSO compris, est couverte par la prévision budgétaire inscrite au budget 2023.

14. Comptes-rendus de réunions

M. le Maire indique à l'Assemblée qu'aucune réunion autres que celles communales évoquées au point n° 7 n'a eu lieu depuis le précédent conseil.

15. Questions Diverses

15.1 Panne sur 2^{ème} VMC de l'école

Sa réparation est programmée pour une remise en service dans les plus brefs délais.

15.2 Ventouses magnétique portail école

Le dysfonctionnement régulier des ventouses devrait nous conduire à les changer.

15.3 Sécurisation des vélos dans l'enceinte de l'école

Il sera demandé à la Directrice d'Ecole de ne plus laisser de vélos à l'école pendant les Vacances et cela en raison du vol d'un vélo pendant les vacances d'octobre.

Fin de séance à 21h10.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signatures

Le Maire,

M. DUTREY ALAIN



Le Secrétaire de Séance,

MME SAURRAT Catherine

